

Actualité de la formation

Service public régional de l'orientation : quelles contributions des Cités des métiers ?

Comme tous les opérateurs d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, le réseau des Cités des métiers est interpellé par le déploiement du service public régional de l'orientation (SPRO). Quelle contribution apporter dans les régions françaises ? C'est la question à laquelle répond un document que vient de publier le réseau.

Logique pour un réseau qui a souvent inspiré les rapports et préfigurations en tout genre de la modernisation du système d'orientation français, les Cités des métiers « *portent en elles la solution de "guichet unique de proximité" et répondent ainsi à 90 % aux principes du SPRO* ». Si Jocelyn Meire, secrétaire général du réseau Cité des métiers et directeur de la CDM de Marseille et Paca, le souligne, c'est sans doute qu'il est nécessaire de le rappeler. De fait, payant là une couverture territoriale incomplète, les Cités des métiers ne sont pas inscrites en tant que telles dans la loi, comme peuvent l'être les fameux "big five" opérateurs du conseil en évolution professionnelle [1 ([/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-quelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nb2-1](#))]. Il n'en reste pas moins que les Régions ayant toute latitude pour inclure Cité des métiers, Mife [2 ([/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-quelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nb2-2](#))], Maisons de l'emploi, etc., dans leurs dispositifs — la voie est ouverte. D'où l'insistance de Jocelyn Meire : « *Dans les années à venir, les Cités des métiers souhaitent être force de propositions et d'actions auprès des Régions et de ses partenaires pour l'animation du SPRO dans le territoire.* » Ceci, il le précise, sans « *pour autant remettre en cause les principes de sa charte* [3 ([/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-quelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nb2-3](#))], *et notamment le respect du droit à l'anonymat des publics et la démarche volontaire des professionnels* ».

Un « **ADN commun** »

Document de communication témoignant des fondamentaux partagés par les 19 Cités des métiers françaises [4 ([/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-quelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nb2-4](#))] réparties sur 9 Régions et 3 DOM-TOM, la publication du réseau se fait fort de mettre en parallèle les principes du SPRO et ceux de la charte Cité des métiers. Résultat : une identité parfaite révélant un « **ADN commun** » à 100 % jusqu'au premier niveau d'accueil. Occasion de présenter l'étendue de l'offre de services Cité des métiers, le document insiste également sur les différentes formes d'aménagement territorial proposées par le réseau, du pôle métropolitain (Cité des métiers du Saint-Quentinois) à la Région (Cité des métiers de Marseille et Paca) en passant par le Département (Cité des métiers des Côtes d'Armor).

Quatre défis SPRO qui ne font pas peur aux Cités des métiers

Pour aujourd'hui aller plus loin, le réseau détaille quatre « *défis posés par la mise en place du SPRO* ». Premièrement, une « *plus forte reconnaissance institutionnelle* » est nécessaire pour porter la promotion du label Cité des métiers et la visibilité des CDM. Concrètement, le réseau estime pouvoir « *prétendre légitimement à une représentation au sein des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop) et des groupes de travail des Conseils régionaux dédiés à la mise en œuvre et au suivi du SPRO en régions* ».

À noter qu'une présence intégrée au tissu local est déjà avérée sous différentes formes : association régionale des cinq Cités des métiers franciliennes, représentation de la Cité des métiers de Limoges et du Limousin par le Carif-Oref Prisme, membre du Crefop et propriétaire du label Cité des métiers, direction de la Cité des métiers de Nord Franche-Comté assurée par le directeur de la MDE de Belfort qui représente Alliance Villes Emploi au sein de la commission Parcours professionnels du Cnefop.

Deuxièmement, la « *structuration d'un réseau d'accueil, d'information et d'orientation de proximité* », défi lié à la mise en place du SPRO et du CEP, est un enjeu auquel le réseau s'est déjà attaqué, par exemple avec la création d'un label « *centre associé Cité des métiers* » fortement utilisé en Seine-et-

Marne. Au cœur du projet SPRO, le troisième défi vise le « *partage et l'amélioration des pratiques professionnelles et des services de l'orientation* ».

En tant que telles, les Cités des métiers ont déjà participé à de nombreux projets européens orientés qualité et professionnalisation, et une démarche d'audit vient d'être engagée par la Cité des métiers de Marseille et de Paca. Enfin, « *l'animation du SPRO sur le territoire et son financement* », dernier défi, pose la question des moyens alloués. À cet égard, la publication du réseau Cité des métiers relève que « *la plupart des Régions sont en train de confier cette mission aux acteurs locaux et/ou régionaux de l'accueil, de l'information et de l'orientation* ». Et exemple haut-normand à l'appui, le document souligne là encore le rôle potentiel de toute Cité des métiers, positionnée dans cette région par l'exécutif comme « *prestataire d'appui technique et pédagogique pour la mise en œuvre et l'animation du service* ».

- **La contribution des Cités des métiers au service public de l'orientation dans les régions françaises, par Ludovic Collin, coordinateur du réseau des Cités des métiers, février 2016 :**
format PDF – 1,09 Mo
(http://www.reseaucitesdesmetiers.com/doc/contribution_Citesdesmetiers_spro_fev2016.pdf)

Notes

[1 (/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-queelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nh2-1)] Pôle emploi, Cap emploi, Apec, Missions locales, Fongecif.

[2 (/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-queelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nh2-2)] Maisons de l'information sur la formation et l'emploi.

[3 (/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-queelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nh2-3)] Téléchargeable au format PDF ici (http://www.reseaucitesdesmetiers.com/doc/charte_Cdm.pdf) .

[4 (/le-quotidien-de-la-formation/articles-2016/spro-queelles-contributions-des-cites-des-metiers.html#nh2-4)] Auxquelles il faut ajouter les Cités des métiers d'Allemagne, de Belgique, du Canada, du Chili, d'Espagne, d'Italie, du Portugal, de Suisse et du Togo.

Mis en ligne le 4 mars 2016

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Centre Info 2016

Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la licence de droits d'usage, en accepter et en respecter les dispositions.